

# Règlement de la « Route de la Tête de Moine du 12 octobre 2013 »

## Généralités

Cette manifestation se veut avant tout être une journée à caractère **AMICAL**, organisée dans le but d'une sortie entre amis et/ou en famille et avec nos chevaux de la race des Franches-Montagnes. Des équipes représentant d'autres races peuvent être invitées sur décision du comité.

Organisateurs : La manifestation est organisée conjointement par les syndicats d'élevage chevalin de Bellelay, des Franches-Montagnes, du Haut-Plateau-Montagnard et de Tramelan-Erguël.

La loge aménagée de la Chaux au Cernil est le centre névralgique de la manifestation. A l'exception de celle montée, les autres étapes se dérouleront avec départ et arrivée dans ce lieu. Les épreuves spéciales se dérouleront également aux abords de cette loge. Comme l'année dernière, la route de la Tête de Moine 2013 aura lieu sur un seul jour. Les étapes de liaison se dérouleront le matin, alors que l'après-midi sera réservé aux épreuves spéciales complémentaires.

La forme masculine est utilisée pour le présent règlement.

## Programme : Samedi 12 octobre 2013:

Étape 1 : Bellelay - Le Cernil (groupe de 2-4 cavaliers) / Épreuve spéciale à l'arrivée : gymkhana monté.

Étape 2 : 1<sup>ère</sup> boucle (attelage à 2 chevaux) / Épreuve spéciale à l'arrivée : changement rapide d'attelage.

Étape 3 : 2<sup>ème</sup> boucle (attelage à 2 chevaux) / Épreuve spéciale à l'arrivée : maniabilité campagnarde.

Important : L'étape montée sera disputée en même temps que les étapes attelées.

## Responsabilité et assurances

L'ensemble de l'itinéraire n'étant pas fermé à la circulation, le respect du code de la route s'impose.

L'assurance responsabilité civile de l'organisateur exclut la couverture des dommages causés à des tiers. Il est formellement conseillé aux chefs d'équipe de contracter une assurance collective, au minimum la responsabilité civile de l'équipe.

## Équipement, harnachement, tenue

La voiture répond aux mesures de sécurité (freinage, éclairage). Le harnachement doit correspondre au genre d'attelage. Tenue correcte (fouet, couvre-chef), gants et couverture facultatifs. Une tenue non conforme entraînera une pénalité (événement).

## Équipes

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un chef, ayant autorité sur les membres de l'équipe (meneurs, grooms, accompagnateurs et cavaliers). Il est l'interlocuteur naturel des organisateurs de la manifestation. Âge minimum 12 ans pour tous les participants. Aucun accompagnant motorisé n'est autorisé.

Le nombre de chevaux est fixé entre 6-8.

Les attelages à 2 chevaux se composent du meneur et du groom. Les accompagnateurs sont acceptés, max. 4 personnes par char et doivent être assises. Le brevet d'attelage n'est pas obligatoire mais chaque meneur doit être maître de son attelage.

Les groupes de cavaliers se composent de 2-4 personnes, comprenant au moins un adulte. L'allure est libre. Le brevet de cavalier n'est pas non-plus obligatoire mais chaque cavalier doit être maître de sa monture.

## Chevaux

Sous réserve des équipes invitées, seuls les chevaux de la race des Franches-Montagnes sont acceptés. Les vaccins contre la grippe doivent être à jour. Les chevaux doivent être âgés de 3 ans au minimum. Cependant, les chevaux de 3 ans ne pourront prendre que 2 départs en tout et ne sont pas acceptés pour la traction. Chaque équipe décide des départs de leurs 6-8 chevaux. Les épreuves spéciales qui terminent une étape soit le gymkhana, le changement rapide d'attelage et la maniabilité doivent être accomplies par les équipages qui ont accompli le parcours. Les paires peuvent être changées au cours de la journée (par exemple, les 2 chevaux de la traction ne doivent pas avoir obligatoirement accompli ensemble la même étape). Les chevaux engagés pour les épreuves complémentaires de l'après-midi doivent avoir effectué une étape le matin. Chaque propriétaire doit veiller à l'état de santé de ses chevaux. Une surveillance vétérinaire sera organisée et tout cheval jugé suspect ou présentant un état de fatigue important pourra être contrôlé et sanctionné. Les juments suitées sont autorisées, cependant, les poulains ne sont pas acceptés le long du parcours.

## Les étapes

**1. Étape montée :** Un temps idéal sera donné, avec une marge de 5 min (+/- 2min 30). L'étape montée se compose de 2-4 cavaliers, comprenant au moins un adulte. L'allure est libre. Les chevaux sont montés avec ou sans selle. Le port d'une bombe est obligatoire

**2+3. Etapes attelées :** Un temps idéal sera donné, avec une marge de 5 min (+/- 2min 30). Il n'y aura pas de juge de chars. Les allures sont le pas et le trot. Le galop et l'arrêt ne sont pas autorisés.

## Les spéciales de la matinée

### **4. Spéciale « changement d'attelage »**

L'épreuve consiste à changer d'attelage le plus rapidement possible, tout en gardant les règles de sécurité. Le palonnier fait partie intégrante du char. Seuls 2 meneurs, 2 grooms et 2 aides sont autorisés dans le carré de changement. Les chevaux arrivent et repartent au trot ou au pas, galop interdit. Les chevaux dételés ne doivent pas sortir du carré avant la sortie des chevaux

attelés. Le meneur tient son fouet en main à l'entrée et à la sortie du carré. Seuls l'attelleur et le groom doivent être sur le char à l'entrée et à la sortie du carré. Les traits ne doivent pas être liés entre eux par une pièce rigide (écarteur). L'entrée et la sortie du carré se font par une seule et même porte délimitée par des cônes distants de 170 cm et surmontés d'une boule.

#### **5. Spéciale « maniabilité campagnarde »**

L'attelage arrivant de la 2<sup>ème</sup> étape prend le départ de la maniabilité. Le temps n'est pas compté dans celui de l'étape. Un plan de la maniabilité sera donné au départ de l'étape de liaison et le parcours ne pourra pas être reconnu sur place. Le groom peut donner des instructions au meneur durant l'épreuve. Allure libre, 200m./min.

#### **6. Spéciale « gymkhana »**

Tous les cavaliers arrivant de l'étape montée prennent le départ du gymkhana. Le temps n'est pas compté dans celui de l'étape. Les douze obstacles sont à passer sous forme de relais avec 3 passages de témoin (cravache) obligatoires. Les passages de relais se font après les obstacles No 3, 6 et 9. Les difficultés des obstacles iront en progressant en commençant par les plus faciles.

#### **7+8+9. Épreuves spéciales complémentaires de l'après-midi**

L'organisation propose trois épreuves complémentaires dont seuls les deux meilleurs résultats par équipe seront comptabilisés. Chaque équipe doit ainsi participer à au moins deux de ces épreuves. En s'alignant dans la 3<sup>ème</sup> épreuve, elle bénéficie ainsi d'un joker qui lui permettra de biffer son moins bon résultat. Selon le nombre d'inscriptions, chaque équipe disposera d'environ une heure entre chaque spéciale complémentaire.

#### **7. Spéciale « Traction »**

L'épreuve, dans le sens du présent règlement, comporte la traction d'une luge sur un parcours incurvé, comprenant 3 arrêts avec chargement de personnes. L'attelage est admis à l'épreuve à condition d'avoir franchi le contrôle d'aptitude et sécurité effectué 5 minutes au moins avant le passage du parcours. Les attelages pourvus de poitrails adaptés sont autorisés. Le meneur travaille aux guides, il ne peut toucher les chevaux que pour communiquer de manière respectueuse avec eux, voire pour remettre les traits en place. L'allure obligatoire est le pas. Si un cheval fait plus de trois foulées de trot ou de galop, chaque foulée supplémentaire sera sanctionnée d'une pénalité. Le poids de la luge est d'environ 300 kg. Avant le départ, l'aide se place à la tête des chevaux pendant que le meneur croche la luge. Dès que le départ est donné, l'aide doit se trouver derrière la luge et ne peut en aucun cas donner des ordres aux chevaux (paroles, gestes). Une fois que le meneur a terminé l'épreuve, l'aide se replace devant les chevaux. Départ (signalé par des fanions) avec la luge à vide. Arrivée à la hauteur du premier chargement, la luge s'arrête de façon à ce que le crochet de la luge soit dans la zone d'arrêt. A chaque arrêt, la luge attend 10 secondes avant de redémarrer. Pendant ce temps, les personnes (équipées d'un dossard numéroté) montent selon l'ordre des numéros sur la luge. Au bout des 10 secondes et au signal du juge, la luge repart et se déplace entre les quilles jusqu'à l'arrêt suivant. Il en va de même pour les arrêts suivants. Le parcours entre le dernier obstacle et la ligne d'arrivée est une ligne droite d'environ 30 mètres au maximum. Les virages sont disposés avant l'endroit de chargement maximal. L'épreuve se termine au moment où l'arrière de la luge a franchi la ligne d'arrivée (délimitée par deux quilles) ou lorsqu'elle ne peut plus être déplacée. Aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> arrêt, le meneur peut embarquer de 1 à 3 personnes. Au 3<sup>ème</sup> arrêt, il peut en charger de 1 à 6. Pour recueillir le maximum de points, l'équipage doit arriver au but avec 12 personnes chargées.

## **8. Spéciale « débardage »**

Le débardage se fera avec un cheval. Le meneur pourra choisir entre 3 grandeurs de troncs. Le parcours sera fait de quelques cônes ainsi que différents obstacles de débardage habituels. Le meneur doit toujours avoir le contact avec son cheval. La reconnaissance du parcours aura lieu par groupes successifs de meneurs et selon les besoins.

## **9. Spécial « kilomètre lancé » attelé**

Il s'agit d'effectuer un parcours aller et retour d'un kilomètre environ au total. L'attelage se compose de deux chevaux ayant participé à une étape de liaison et utilise le char ayant servi le matin. Le parcours se compose d'un petit tronçon hors chronomètre permettant de régler les allures. Au bout du parcours aller, une zone à effectuer au pas sera délimitée afin de mettre l'attelage dans le sens du retour. Le chronomètre continuant à tourner. A la fin de la zone « au pas », l'attelage se remet au trot. Les allures sont contrôlées par un arbitre qui prendra place sur le char. Les fautes d'allure seront sanctionnées par un ajout de temps. Les allures sont le trot et le pas dans la zone prévue. Le galop est interdit.

### **Inscriptions**

Une finance d'inscription de Frs 100.- par équipe est à verser à l'aide du bulletin annexé. La quittance de paiement est à joindre au bulletin d'inscription. Chaque équipe terminant l'épreuve reçoit une plaque par cheval inscrit. 25 équipes au maximum seront admises, prises dans l'ordre d'arrivée des inscriptions acquittées. Les équipes inscrites recevront les plans des étapes de liaison ainsi que toutes les informations complémentaires nécessaires.

Il y a possibilité de loger les chevaux pour les nuits de vendredi-samedi et samedi-dimanche. Veuillez inscrire vos chevaux pour que nous puissions préparer le nombre de box correspondant.

### **Classement**

Un capital de points est attribué à chaque étape et à chaque spéciale. Les trois étapes de liaison sont dotées chacune de 500 points, soit 1500 points. Les trois épreuves spéciales de la matinée comptabilisent 1000 points chacune, soit 3000 points. Les trois spéciales de l'après-midi sont également dotées de 1000 points chacune, mais seuls les deux meilleurs résultats comptent soit 2000 points au maximum. Chaque équipe part donc avec 6'500 points. Ensuite les erreurs de chronomètre, fautes de parcours, fautes d'obstacle, désobéissances ..., entraîneront des pénalités.

Des prix seront décernés aux trois équipes en tête au classement final. Un prix spécial sera accordé aux vainqueurs de chaque « spéciale ». Une équipe ne peut toutefois remporter qu'un seul prix spécial. En cas de cumul de victoires, le prix sera remis à l'équipe classée au 2<sup>ème</sup> rang.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez appeler les numéros de téléphone suivant :

**032/951.18.91 (Henri-Jo Willemin, secrétaire)**

**032/941.39.64 (Allemand : Henri Spychiger)**

Les syndicats organisateurs : Les syndicats chevalins Bellelay, Franches-Montagnes, Haut-Plateau-Montagnard et Tramelan-Erguël